

Good Service

C.4 Développer une approche servicielle du stationnement (Parking as a service)

L'ambition est d'offrir les conditions et les services qui permettent une mutualisation et mise à disposition d'espaces de stationnement publics et privés pour diverses fonctions, et qui assurent un stationnement adapté aux besoins des particuliers et des professionnels (en ce compris les autocars et poids lourds).

Bilan de mise en œuvre par la Région

Mise en œuvre des actions



-  Intégrer les parkings publics et privés aux outils MaaS
-  Faire évoluer les parkings publics (y compris les P+R) vers des pôles de service : stationnement et entretien vélo, autopartage, vélopportage, zones de livraison, consignes automatiques, etc.
-  Adapter la gestion du stationnement dans son ensemble pour qu'elle privilégie les usages partagés et les utilisateurs professionnels : nombre, dimensionnement et disponibilité des espaces de livraison, stationnement des taxis, des cars, des bus scolaires, des poids lourds, stationnement des usagers professionnels ;
-  Développer des services en lien avec le stationnement tous modes (téléjalonement, alertes, post-paiement, capteurs, applications, etc.).

Analyse de l'avancement et des freins

Des travaux sont en cours pour l'intégration des parkings dans l'application Floya dans le futur. Cela se fera par étapes au fil de l'évolution des données et de leur structure avec dans un premier temps un simple référencement de la localisation des P+R, ensuite une intégration des données dynamiques (téléjalonement) et enfin l'intégration tarifaires des P+R (pour le paiement du service ou la création de formules tarifaires (p. ex. gratuité du transport public en combinaison avec le stationnement de son véhicule dans un P+R).

L'idée d'une approche servicielle du stationnement est notamment d'offrir un panel de services pour différents types de modes dans les parkings publics y compris les P+R. Certains services comme la recharge, les services d'entretien vélo, des consignes vélos B+R sont déjà disponibles dans les concessions de parking.brussels.

La révision du Plan régional de Politique du Stationnement (PRPS) devrait permettre de mieux intégrer le fait de privilégier les usages partagés du stationnement et les utilisateurs professionnels. La politique de stationnement historiquement centrée sur le stationnement des voitures évolue vers une logique de partage et de services aux usagers. Cela se traduit tout d'abord par une augmentation des points de recharge accessibles au public, du nombre de places en P+R, des emplacements réglementés de plus de 5% entre 2020 et 2022 dont par exemple 5.400 emplacements pour les personnes handicapées (soit 25% d'emplacements réservés en plus par rapport à 2013).

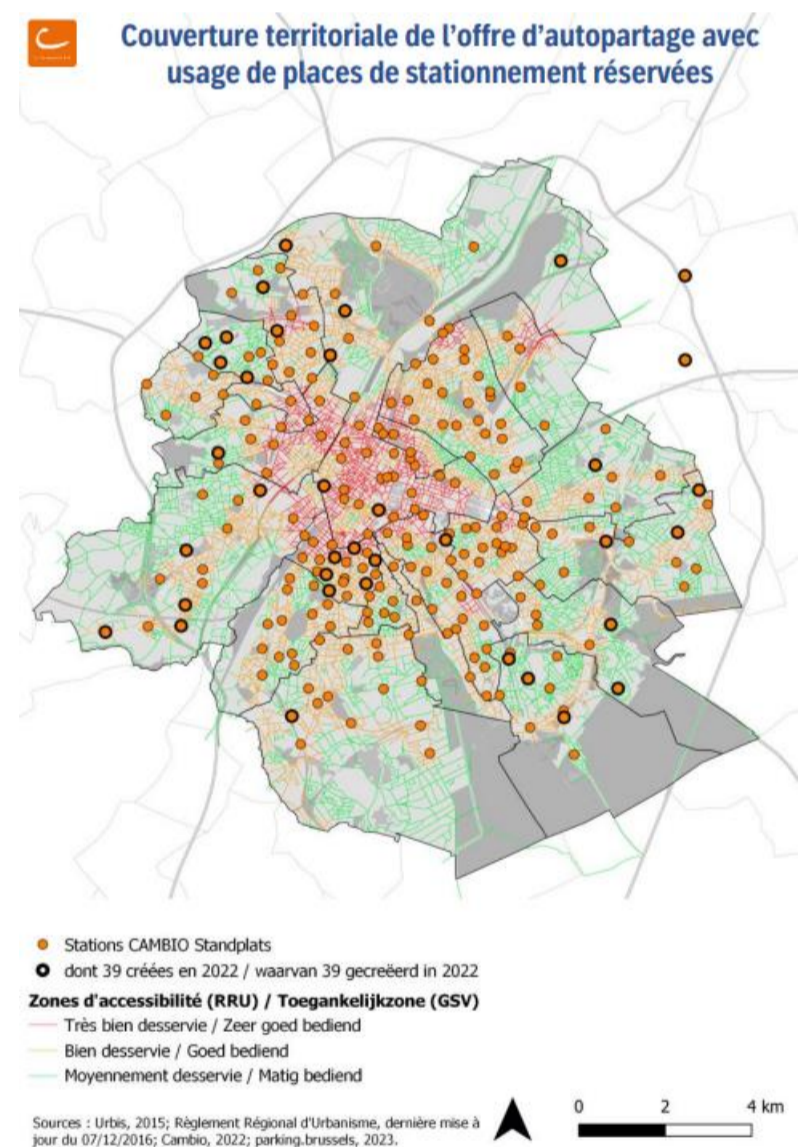
Les emplacements dédiés aux usages partagés comme l'autopartage ou les dropzones continuent d'augmenter de même que les emplacements pour le stationnement vélo sécurisé ou non sécurisé. En plus d'une meilleure prise en compte de tout cet aspect serviciel et de partage dans le PRPS, la mise en œuvre de la mesure passe également par le contrôle sanction de l'utilisation abusive des emplacements réservés.

En ce qui concerne la dernière sous-action, une évaluation du système de jalonnement/téléjalonement est en cours. La question plus spécifique des aires de livraisons revient très régulièrement de la part des entreprises et à ce jour aucune solution totalement efficace n'a pu être dégagée. Les discussions avec le secteur montrent qu'il n'est pas favorable à un système de réservation des aires de livraison, mais qu'il faut trouver une solution pour éviter le stationnement sur ces aires d'une part et faciliter la livraison sur les zones de stationnement d'autre part.

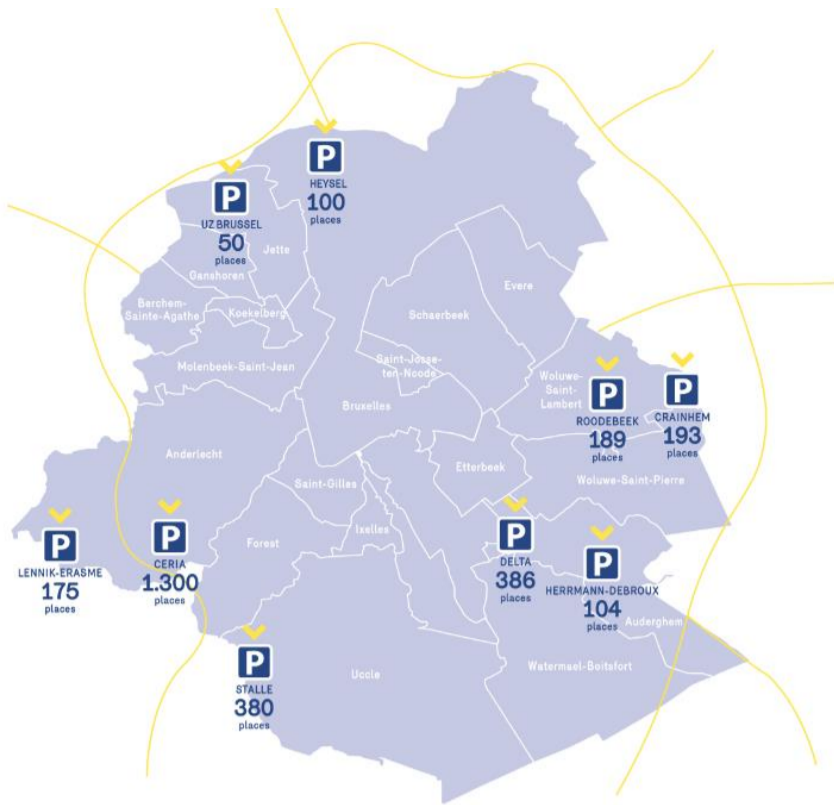
Chiffres clés

- Intégration du stationnement dans les plateformes MaaS : À venir
- Emplacements réservés à l'autopartage (2022) : 785
- Points de recharge accessibles au public : 5752 (12/04/2024)
- Emplacements de stationnement pour les personnes handicapées : 5400
- Bike and Ride : 11 parkings de ce type implanté aux entrées de villes (132 places)
- 4.517 emplacements réservés pour les livraisons

Réalisations illustrées



Couverture territoriale autopartage 2022 ©parking.brussels



Carte des parkings P+R ©parking.brussels

La mise en œuvre de cette action étant plutôt de nature régionale, il n'y a pas d'évaluation sur la mise en œuvre au niveau communal.